

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2007

---

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 178 Rect.

présenté par  
Mme Jacquaint  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

### ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 3 et 4 de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent à une disposition qui conduit à mettre en place, dans les faits, un contrôle de l'autorité judiciaire sur l'autorité administrative.